

Echos de la Législature

L'AFFAIRE-TURGEON-ALLARD

Mercredi le comité des privilèges et élections a présenté son rapport déclarant qu'il avait décidé de permettre aux honorables MM. Pelletier, Flynn et Casgrain de voter dans l'enquête au sujet des accusations portées contre M. Allard.

L'honorable M. TAILLON demanda à la Chambre d'approuver la décision du comité, mais M. Mercier s'y opposa, disant que ces ministres étaient impliqués personnellement dans l'enquête.

L'honorable M. FLYNN répondit vigoureusement à M. Mercier et démontra que les ministres ne sont nullement compromis dans cette affaire.

La motion de l'honorable M. Taillon fut alors mise aux voix et adoptée par la division suivante :

POUR—MM. Taillon, Beaubien, Hall, Flynn, Pelletier, Casgrain, Nantel, McIntosh, Duplessis, Marion, Macdonald, Normand, England, Spencer, Desjardins, Beauchamp, Grenier, Tétrault, Hackett, Châteaufort, Baker, Tellier, Descarries, Panneton, Simpson, Morris, Parizeau, Kennedy, Chicoyne, Cartier, Poirier, Doyon, Lacouture, Martineau, Bédard, Craig, Rioux, Pett, Girard, (Lac Saint-Jean), Cholette, Savaria, Villeneuve et Augé—44.

CONTRE—MM. Marchand, Stephens, Bernatchez, Shebyn, Mercier, Tessier, Lussier, Déchêne, Tessier, Gladi, Giroux, Laliberté, Morin, Pasent, Girard (de Rouville), Gosselin, Caron, Bisson et Pinault.

Le bill de l'honorable M. Nantel, relatif aux établissements industriels, a été lu une deuxième fois mercredi. Ce bill se rapporte surtout à la protection qu'il importe de donner aux ouvriers et à l'hygiène à observer dans les manufactures. Il a été renvoyé à un comité qui devra interroger les inspecteurs des manufactures et les membres du conseil d'hygiène. Ce comité siègera mercredi prochain.

Le projet de la Minerne, à l'Assemblée législative, lui écrit, en date d'hier : Le désarroi causé dans le service télégraphique, par la tempête de mercredi, a empêché les membres de la galerie de la presse d'envoyer à leurs journaux les détails complets de l'enquête au sujet des accusations portées contre M. Allard. M. Dostaler, ancien député de Berthier, qui a pris une part active dans cette affaire, et paraît y avoir joué un rôle assez étrange, a été sur la sellette pendant 5 heures. De prime abord son témoignage pouvait paraître compromettant pour M. Allard, mais il n'avait avoué lui-même, hier soir, qu'il avait fait de fausses déclarations dans l'avant-midi. Par l'ensemble des témoignages qui ont été rendus depuis le commencement de l'enquête, toute l'affaire se résume à ceci : Une enquête avait été tenue au sujet de la manière dont M. Demers administrait le bureau d'enregistrement de Berthier. M. Geoffroin avait constaté que ce bureau était en dette de \$1,100 avec le gouvernement. M. Allard, qui n'avait aucune animosité contre M. Demers, conseilla à M. Dostaler de prêter ce montant au registraire afin de lui permettre de conserver sa position, en remboursant au gouvernement ce qu'il lui devait. N'avait-il pas compris, ou était-il mu par le désir de satisfaire une petite rancune contre M. Allard ? voilà ce qu'il est impossible de savoir ; mais quelques jours après, M. Dostaler faisait circuler la rumeur que M. Allard exigeait \$1,600 de M. Demers pour lui permettre de conserver sa position.

tion. M. Demers ajouta foi à cette rumeur et signa une déclaration dans ce sens. C'est alors que le député de Berthier, pour mettre fin à cette accusation, exigea la destitution de M. Demers.

Le parti conservateur n'a pas à redouter le résultat de cette enquête.

M. ALLARD

Devant le comité des Privilèges et Elections

M. Dostaler parle de \$1,200

Le comité des privilèges et élections a siégé mercredi matin, sous la présidence de l'hon. M. Hall. Tous les membres du comité étaient présents. M. Cornélien, avocat, de Joliette, comparut pour M. Allard.

L'hon. M. Flynn est entendu. Il dit : "Le 27 novembre 1892, j'ai reçu une lettre d'Omer Dostaler, dont j'ai donné communication à la chambre. J'ai répondu le 30 novembre. J'ai parlé de cette lettre dont je produis copie ; cela a dû être au conseil ; mais je ne crois pas en avoir parlé au procureur-général, ni à mes autres collègues, en dehors du conseil. Je ne crois pas avoir entendu dire que M. Pelletier ait reçu une lettre à ce sujet.

L'hon. M. Pelletier dit : "Je n'ai reçu qu'une lettre, le 25 novembre 1892 ; j'en produis copie. Je produirai aussi copie d'une lettre en réponse à cette lettre, le 29 novembre 1892 ; j'ai dû parler de cela au Conseil, et je ne me rappelle pas en avoir parlé ailleurs au procureur-général, parce qu'il avait été entendu que nous attendrions son retour. Il était en Europe. A son retour je lui ai expliqué que j'avais conseillé à M. Allard de demander la destitution de M. A. Demers. M. Casgrain, si je me rappelle bien, me dit qu'il avait eu la même information.

Au sujet des rumeurs qui circulaient sur le compte de M. Allard, je n'ai eu aucune information autre que par la lettre de M. Dostaler. J'avais vu M. Allard avant de voir M. Casgrain, et il m'avait dit qu'il n'interviendrait pas, comme député, en faveur de M. Demers, sur le compte duquel il se faisait alors une enquête. Il avait ajouté que la rumeur circulait à Berthier que si M. Demers conservait sa position, c'était parce qu'il me donnait de l'argent. Voilà pourquoi il semblait désirer sa destitution. Je ne me rappelle pas avoir parlé de cela à l'hon. M. Taillon.

En réponse à M. Mercier : "J'ai dit que j'avais appris par la lettre de M. Dostaler qu'on disait à Berthier que si Demers conservait sa position de registraire, c'était dû à ce que M. Allard recevrait de l'argent de lui. Je ne me rappelle pas parfaitement la teneur du rapport qui a été fait dans cette enquête. Demers ; mais je sais qu'il n'était pas très favorable.

En réponse à M. Tessier (Rimouski) : "L'affaire avait été suspendue pendant l'absence de M. Casgrain jusqu'à son retour.

DEPOSITION DU PROCUREUR-GÉNÉRAL

L'hon. M. Casgrain dit : "J'ai reçu de M. Dostaler trois lettres, la première est du 8 janvier 1893. J'ai répondu à cette lettre le 12 janvier 1893. L'hon. M. Casgrain lit ensuite l'affidavit produit en chambre et signé Louis Désy, et celui de M. J. O. Pelland. Il ajoute : "J'ai vu M. Dostaler et il m'a semblé ne pas croire aux rumeurs qui circulaient sur le compte de M. Allard. J'ai ajouté que, quant à moi, je n'y croyais nullement.

Dans cette conversation, il n'a pas été question de M. Laferrière ; nous n'avons parlé que de M. Demers. Après avoir quitté M. Dostaler, j'étais plus convaincu que jamais que M. Allard était victime d'une calomnie. M. Allard m'avait, au resto, déclaré que tout était faux. Je le croyais et je le crois encore. M. Casgrain

produit une autre lettre, du 7 février, dans laquelle M. Dostaler lui redemandait les affidavits qu'il avait laissés entre ses mains et voulait les détruire. Il ajoutait que les rumeurs contre M. Allard cesseraient de circuler. Le 10 mars, une autre lettre de M. Dostaler, dans laquelle il me redemandait la même chose, les déclarations de Désy et Pelland, afin de les remettre à M. Demers. Je n'ai répondu que par un accusé de réception.

En réponse à M. Targoon : "M. Dostaler, lors de son entrevue avec moi, ne m'a jamais dit que M. Demers était dans l'autre chambre.

J'ai parlé de cette conversation à M. Taillon. Dès l'année 1892, il avait été question de la démission de M. Demers. M. Allard était neutre à ce sujet. J'ai parlé de cela à M. Taillon, sans y attacher d'importance. M. Taillon pensait comme moi. Je me suis enquis des accusations contre M. Allard, contenues dans les déclarations de Désy et Pelland. J'en ai parlé à M. Allard lui-même et à M. Dostaler, qui était venu me voir à mon bureau.

En réponse à M. Mercier : "Je ne me rappelle pas avoir eu à ce sujet une conversation particulière avec l'hon. M. Flynn. Nous en avons parlé tous ensemble. Je ne crois pas que l'entrevue que j'ai eue avec M. Dostaler ait eu lieu avant la session ; cela a dû être pendant la session. La destitution de M. Demers a eu lieu quelques jours après la session.

Q—Quelles sont les raisons d'intérêt public qui vous ont porté à destituer M. Demers ?

R—Je ne sais pas si l'arrêté du Conseil contient quelque chose à ce sujet.

DEPOSITION DE M. DOSTALER

M. Dostaler, ex-député de Berthier. En réponse à M. Turgeon : "J'ai reçu, en 1892, une lettre de M. Flynn au sujet de la démission de M. Demers, registraire du comté de Berthier. Les lettres que j'ai écrites sont celles qu'on me montre. J'ai aussi écrit à M. Pelletier et à M. Casgrain des lettres sur le même sujet ; mais je ne me rappelle pas les dates. Je suis venu avec M. Demers, et j'ai eu une entrevue avec M. Casgrain, à qui j'ai donné l'affidavit de Désy et Pelland. Il m'a dit qu'il était probable que M. Demers serait destitué. Il a ajouté qu'il était difficile de refuser cela à M. Allard, qui voulait la destitution de M. Demers. J'ai dit que si M. Demers était destitué, c'était parce que M. Laferrière avait offert \$1,200 à M. Allard. J'ai ajouté que M. Demers était près de là et désirait voir M. Casgrain, afin de corroborer mes dires. M. Casgrain a dit que ce n'était pas nécessaire. C'est tout ce qui s'est passé durant cette entrevue. J'ai redemandé à M. Casgrain les déclarations de Désy et Pelland, que je lui avais remises. J'ai adressé plusieurs lettres à M. Casgrain, dans l'espace de quelques semaines.

En réponse à M. Mercier : "Dans cette entrevue avec M. Casgrain je lui ai dit que celui-ci serait nommé pour remplacer M. Demers. M. Demers devait donner \$1,200 à M. Allard ; que celui-ci m'avait demandé de prêter les \$1,200 à M. Demers pour qu'il gardât sa position. J'ai dit que ces \$1,200 devaient aller à M. Allard, et j'ai ajouté : M. Allard avait des offres de la même somme, de la part d'autres personnes.

Le témoin admet que quelques-unes des lettres qu'il a envoyées à M. Casgrain ont été écrites par Demers, le registraire destitué, et signées par lui, Dostaler. Sa déclaration à M. M. Flynn a été préparée chez M. Mercier, en présence de MM. Marchand, Robidoux et autres.

M. Cornélien, avocat de M. Allard, demande à transequestionner M. Dostaler. Les députés de l'opposition s'y opposent, mais finalement cette permission lui est accordée.

Le témoin s'embrouille et perd beaucoup de sa mémoire. Il dit que c'est M. Chénovet, ancien député du comté et propriétaire de la Gazette de Berthier qui lui a dit de se rendre au bureau de M. Mercier, à Montréal, et de faire une déclaration contre M. Allard. C'est à la maison même de M. Mercier, un dimanche soir, que des amis célébraient le cinquante-deuxième anniversaire de la naissance de l'ex-premier ministre, que la déclaration a été signée.

Le 19 novembre, il a écrit à M. Allard disant qu'il avait constaté qu'il n'y avait pas un mot de vérité dans les accusations portées contre lui. Il dit avoir écrit cette lettre pour sauver la situation de Gosselin, qui lui avait bien recommandé de n'en pas parler.

Pressé par M. Cornélien, le témoin dit qu'il avait menti pour sauver Gosselin. Il admet aussi qu'il avait menti en disant que Laferrière lui avait dit que Allard demandait de l'argent. Il avait mis là le nom de Laferrière par pure invention.

Le comité discute ensuite la récusation de l'honorable M. Flynn, faite par M. Turgeon. Il est décidé que cette récusation est mal fondée et rapport dans ce sens est fait à la Chambre.

A la séance de l'Assemblée législative, ce rapport est adopté, comme on peut le voir dans nos "Echos de la Législature."

M. Amateur Demers est entendu. Il dit qu'une enquête a été tenue sur son compte, alors qu'il était registraire. M. Gosselin, dit-il, m'a dit d'aller voir M. Allard car j'allais être destitué. Je lui ai demandé ce qu'il voulait et il m'a répondu : "C'est de l'argent et j'en aurai de M. Laferrière ou de Champagne."

Je suis allé le voir et il m'a dit : "Ma position me coûte cher et il me faut \$1,200." J'ai consenti à lui donner \$600, dont \$100 comptant et le reste par billets. Il a penché la tête. Une autre fois, j'ai répété mon offre. Après un voyage de M. Allard, à Québec, M. Gosselin m'a dit que je ne serais pas dérangé et j'ai compris que M. Allard acceptait ma proposition. J'ai pu dire à quelqu'un que si je gardais ma position, cela me coûterait cher.

Le bruit ayant circulé à Berthier, que je payais pour garder ma position, M. Allard m'a fait demander chez lui et il m'a fait signer une déclaration préparée d'avance. Je l'ai signée dans l'espoir de conserver ma position sans payer.

Ayant appris en décembre que j'allais être destitué, je n'osai rien offrir à M. Allard, à cause de ma déclaration. En janvier, je suis venu à Québec, avec Dostaler, pour voir M. Casgrain ; mais je ne l'ai pas approché, sur le conseil de mon compagnon.

Une honteuse falsification

M. Mercier veut tromper la Chambre

Dans l'apologie ratée que M. Mercier a risquée l'autre jour il a essayé d'introduire une critique de la politique du gouvernement actuel.

Il s'est efforcé particulièrement de critiquer la politique financière du cabinet conservateur. Et pour cela, il s'est permis avec une audace incroyable de falsifier les documents publics.

Nous accusons, formellement le député de Bonaventure, dit le Courrier d'avoir délibérément voulu tromper la chambre. Nous l'accusons d'avoir cité faussement le préambule du bill des taxes de 1892. Et nous allons prouver notre accusation.

L'Electeur cite comme suit les paroles de M. Mercier : "Eh bien ! il y a la profonde injustice avec laquelle on nous a

traités : dans le préambule du bill des taxes, pour justifier cette mesure, le trésorier porte à six millions l'excès des dépenses ordinaires sur les recettes. Or, ces comptes publics, que nous avons maintenu, ne disent plus que 5 millions. Une erreur d'un million !

Ce n'est pas tout à fait cela que M. Mercier a dit. Nous avons soigneusement noté ses paroles, qui nous paraissent renversées. Ce que M. Mercier a dit c'est que le préambule du bill des taxes porte à un delà de \$6,000,000 le chiffre des dépenses ordinaires de la province. Il a affirmé cela avec emphase, il a lu cette déclaration sur une feuille de papier où il l'avait inscrite d'avance, il l'a répétée avec persistance et il en a fait un point capital de son discours, pour démontrer combien le gouvernement avait trompé la province.

Eh bien, le trompeur ce n'est pas le gouvernement ; celui qui a fait mentir les documents publics ce n'est pas le gouvernement. Le coupable c'est M. Mercier. Son affirmation est fautive, aussi bien celle que lui prête l'Electeur que celle qu'il a faite réellement.

Ouvrez les statuts de 1892 à la page 27. Voici le préambule du bill des taxes, et on y lit ce considérant :

Attendu que les dépenses ordinaires, qui étaient de \$3,032,771.45 au 30 juin 1886, se sont élevées à la somme de \$4,095,520.45 pendant l'année finissant le 30 juin 1891, et s'élèveront probablement à \$4,436,907.50 pour l'année finissant le 30 juin 1892, et que les dépenses totales, qui étaient de \$3,532,742.27 pendant l'année finissant le 30 juin 1886, se sont élevées pour l'année finissant le 30 juin 1891 à \$5,871,394.86, et s'élèveront probablement à \$6,247,997.36 pour l'année finissant le 30 juin 1892."

Voilà ce que disait le préambule du bill des taxes. Il portait le chiffre de la dépense totale à au-delà de \$6,000,000, et se chiffrait exact. Mais il ne donnait comme chiffre de la dépense ordinaire ce celui de \$4,436,907, et ce chiffre s'est élevé jusqu'à \$4,446,000.

M. Mercier reste donc convaincu d'avoir effrontément essayé de falsifier un document public pour étayer son impuissante critique de la politique conservatrice.

Voilà où il est tombé !

PETITES NOTES

On est en plein hiver, à Québec.

La misère est grande au Labrador. 200 sauvages, paraît-il, y sont morts de faim.

M. C. A. Grégoire, le fameux occordeur, de Montréal, a passé quelques jours à Sorel. Il reviendra prochainement pour exécuter les commandes nombreuses qu'il a reçues.

L'honorable M. Thomas McGreevy et M. N. K. Connolly, dont le procès pour conspiration contre le Trésor fédéral vient de finir, à Ottawa, ont été, mercredi matin, condamnés chacun à un an d'emprisonnement dans la prison commune du comté de Carleton, sans travaux forcés.

Deux projets de loi du député de Drummond, M. Cook, ont été lus par la Législature. Le premier de ces projets voulait interdire le tabac aux mineurs, le second enlevait aux avocats leurs honoraires dans les causes de moins de \$25.00. Ces projets ont eu le sort qu'ils méritaient.

Le Père Antoine, un capucin italien, prétend avoir découvert un nouveau moteur. Cette invention consiste à uti-

liser toute la force impulsive et expansive de la vapeur, sans employer les organes compliqués qui forment la partie principale des machines actuelles.

Le P. Antoine demandera l'autorisation de présenter son invention au ministère.

Des élections générales vont avoir lieu dans l'île du Prince-Edouard pour opérer l'amalgamation de deux Chambres, le Conseil Législatif ayant été supprimé.

La nomination aura lieu le 7 décembre et la votation le 14.

Un plébiscite pour la prohibition sera tenu en même temps.

La tempête qui s'est abattue samedi et dimanche, les 11 et 12 novembre, sur l'Angleterre et la Manche, est la plus terrible qui ait jamais été vue depuis 50 ans.

Des flottes entières de bateaux pêcheurs ont été balayées sans laisser la moindre trace.

Dans le port de Calais seul, 300 personnes ont péri.

Plusieurs navires ont aussi sombré. Les phares et les quais ont été emportés.

On calcule que les victimes sont au nombre de plusieurs milliers.

Les Missions de l'Archidiocèse de St-Boniface

Le Très Rév. Père Langevin, supérieur (vicaire de missions) des missions des Oblats dans le diocèse de Saint-Boniface, vient de terminer la visite de tous les postes où résident quelques-uns de ses missionnaires. Il lui a fallu près de trois mois pour accomplir cette œuvre importante. Un journaliste lui ayant demandé ce qu'il pensait des missions sauvages du diocèse, il a répondu :

"Je suis profondément surpris de voir combien le champ est vaste et la moisson abondante. J'avais eu, comme bien d'autres, hélas ! la naïveté de croire jusqu'ici qu'il n'y avait plus de missions sauvages au Manitoba.

"Il y a pourtant 14,000 sauvages dans le seul diocèse de Saint-Boniface, et là-dessus il faut compter 6,000 païens qui adorent les faux dieux ou les démons, le tonnerre, les oiseaux ou les bêtes fauves. Ces chiffres sont fournis par les livres bleus.

"L'heure de la conversion semble avoir sonné pour ces malheureux enfants de la prairie ou des bois ; chaque jour des païens demandent le baptême pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

"Si j'avais encore douze missionsnaires, a-t-il ajouté, je pourrais les préparer immédiatement à l'évangélisation des sauvages.

"JOE" MARTIN ELU

Il y a grande réjouissance dans le camp libéral. "Joe" Martin, l'auteur même de la loi abolissant les écoles catholiques du Manitoba, "Joe" Martin, ce fanatique enragé que le parti libéral avait pris sous sa protection, a été élu, à Winnipeg, par une majorité de 435 voix sur M. Colin H. Campbell, le candidat conservateur.

Cette victoire a été célébrée avec enthousiasme, à Winnipeg où il y a eu des processions et des feux d'artifice.

J'ai été guéri d'un goitre douloureux par le LINIMENT DE MINARD. Chatham, Ont. BYARD McMULLIN.

J'ai été guéri d'une inflammation par le LINIMENT DE MINARD. Walsh, Ont. MRS W. W. JOHNSON.

J'ai été guéri d'une névralgie par le LINIMENT DE MINARD. Pa Idale, Ont. J. H. BAILY.

Décès

En cette ville, le 22 du courant, Joseph-Hector-Antoine, fils de M. Antoine St-Martin, marchand, à l'âge d'un mois et 17 jours.

Nos sincères condoléances.

La Ste Cécile au Collège

Pour être plus juste, je devrais dire le "Théâtre au Collège" ou mieux encore le "Collège au Théâtre," mercredi soir. Mon double titre de vieux président de la Commission des Ecoles, et de plus ancien amateur encore, m'avait naturellement poussé à me rendre à cette soirée, ne fût-ce que pour faire revivre, pour un soir, le souvenir de tant de soirées hélas passées. Ce matin M. le directeur du Sorelois ayant appris que j'avais eu le rare bonheur de participer à cette réunion juvénile et intéressante pour tous les âges, me demande mon impression et mon appréciation. Je ne puis les lui cacher et j'aurais mauvaise grâce de les lui refuser. L'interprétation du drame en 5 actes : "Le Martyre de St-Antoine," par les jeunes élèves du collège, a été parfaite : le drame est écrit de main de maître, et plusieurs situations sont d'un intérêt palpitant. Nos jeunes amateurs en ont tiré tout le profit possible pour intéresser l'auditoire. Les costumes étaient très beaux, les décors de même, et la tableau de la fin a parfaitement et brillamment couronné cette jolie séance. Je ne voudrais pas me compromettre en parlant de qui que ce soit au point de vue de son mérite personnel ; il vaut mieux dire que le drama ayant été bien rempli dans son ensemble, tous ont droit à une égale part de félicitations, et c'est ainsi que, pour ma part, je leur offre les miennes, tout en les priant de continuer, dans leurs heures de loisir, à cultiver cet art précieux, d'apprendre à bien parler, à bien gesticuler, et de venir ainsi, de temps à autre, nous démontrer qu'ils se perfectionnent et qu'ils se rendent agréables en même temps aux personnes qui ont l'avantage de les entendre. Ceci dit, je félicite les directeurs des élèves de leur zèle et je les engage à consacrer les heures de récréation à cet exercice, qui place un jeune homme à l'aide dans le monde ou ailleurs.

Une seule chose m'a fait peine ce soir-là : C'était... oserai-je le dire ?... l'apathie... l'indifférence... peut-être plus encore, du public de notre ville. Il n'y avait là que des parents et encore peu, bien peu, des enfants qui sont au collège. Il y a 300 élèves et plus au collège, il aurait dû y avoir au moins 300 personnes pour applaudir le dévouement des directeurs, le succès et la bonne volonté des élèves, et jouir en même temps des avantages d'une jolie soirée.

J'ose espérer que lorsque l'on se reprendra, le public aura droit lui aussi à sa large part de félicitations.

CHARLES DORIOX, Président des Ecoles.

Le feu à Montréal

Hier matin le feu s'est déclaré aux Nos 520 et 522, rue Saint-Paul, Montréal, dans le rez-de-chaussée de la manufacture de meubles de Rolland et frère et a presque complètement consumé tout l'établissement et son contenu.

Pertes, par MM. Rolland, \$40,000, avec environ \$35,000 d'assurance. Cet établissement appartenait à T. S. Vipond et fils et était assuré pour \$15,000. Les pompiers, dont quelques-uns ont été gravement blessés, ont fait des prodiges pour maîtriser l'incendie et protéger les maisons voisines, dont l'une, occupée par M. Aubin, contenait une énorme quantité de boîtes d'allumettes.

J'ai été guéri d'un goitre douloureux par le LINIMENT DE MINARD. Chatham, Ont. BYARD McMULLIN.

J'ai été guéri d'une inflammation par le LINIMENT DE MINARD. Walsh, Ont. MRS W. W. JOHNSON.

J'ai été guéri d'une névralgie par le LINIMENT DE MINARD. Pa Idale, Ont. J. H. BAILY.

Décès

En cette ville, le 22 du courant, Joseph-Hector-Antoine, fils de M. Antoine St-Martin, marchand, à l'âge d'un mois et 17 jours.

Nos sincères condoléances.

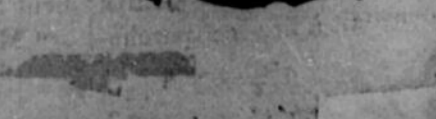
M. Mercier veut tromper la Chambre

Dans l'apologie ratée que M. Mercier a risquée l'autre jour il a essayé d'introduire une critique de la politique du gouvernement actuel.

Il s'est efforcé particulièrement de critiquer la politique financière du cabinet conservateur. Et pour cela, il s'est permis avec une audace incroyable de falsifier les documents publics.

Nous accusons, formellement le député de Bonaventure, dit le Courrier d'avoir délibérément voulu tromper la chambre. Nous l'accusons d'avoir cité faussement le préambule du bill des taxes de 1892. Et nous allons prouver notre accusation.

L'Electeur cite comme suit les paroles de M. Mercier : "Eh bien ! il y a la profonde injustice avec laquelle on nous a



L'HIVER

POUR LES PAUVRES !

(Dédié aux Dames de Charité)

Le pauvre alors s'effraie et cria : L'hiver, hélas ! c'est Dieu qui dort : C'est la faim livide et malicieuse Qui tremble auprès du foyer mort !

Quand, tout à coup, l'hiver au fougueux aigillon, De son manteau glacé, vient couvrir les vallons, Que par flocons la neige étend sa nappe blanche Sur nos guérets, hier, méprisant l'avalanche,

La nature se tait, plus d'harmonie aux bois, L'hirondelle craintive abandonnant nos toits, D'un rayon de soleil réclame l'influence, Et sous un ciel plus doux va chercher l'existence.

Sous la zone étrangère, avec la liberté, Elle retrouvera le bonheur, la gaieté, Mais l'homme que le sort, aveugle en sa colère, Attache au pilori de l'ignominieuse misère,

Peut-il d'un vain espoir même bercer son cœur ? Du pauvre, en tout pays, le lot est la douleur. Riches, banquiers heureux, dans vos fêtes splendides Où l'or, par orgueil seul, tombe de mains avides ;

Enivrés de plaisirs, de festins et de jeux, Insoucieux du sort de tant de malheureux, Qui, grelottants, transis, privés de nourriture, Au seuil de vos palais trouvent la sépulture.

Vous riez... et la faim va creusant des tombeaux, Par grâce, du banquet, jetez quelques morceaux, Jetez à des corps nus un lambeau nécessaire ! La charité !... du pain... à cette pauvre mère !

Entendez-vous les cris de ces enfants en pleurs ! Mère, comme j'ai froid ! mère, j'ai faim ! je meurs, Mais, non, vous ne songez que bals, concerts, théâtre Et sans vous informer si la bûche, dans l'âtre, Du pauvre infirme et vieux ramène les soupis, Vous rêvez pour demain de différents loisirs.

Oh ! l'égoïsme est vil et dégrade notre âme ! Des vices de la terre il est le plus infâme ; Grands, ne vous flattez point de trop d'impunité : NUL NE SAIT OU DU CIEL S'ARRÊTE LA BONTÉ !!!

souvenirs au sein de notre population.

M. F. W. Cowie, ingénieur du gouvernement fédéral, a été chargé de faire les relevés nécessaires en vue de la construction des quais projetés sur le Saint-Laurent, et de l'amélioration du port. M. Cowie est installé au Brunswick. Il s'est mis à l'œuvre dès hier et il est probable qu'il aura fini son travail dans une dizaine de jours.

M. E. A. Delmege, qui avait été chargé de liquider les affaires du comptoir d'escompte de M. A. A. Taillon, lors de l'acceptation, par ce dernier, de la gérance de la Banque Nationale, à Ottawa, a terminé, ou à peu près, la tâche dont ses supérieurs l'avaient chargé.

M. Delmege, durant son court séjour à Sorel, a su mériter l'estime de la population et c'est avec regret que ceux qui ont eu à traiter avec lui ont appris son départ.

M. Delmege a quitté Sorel samedi de la semaine dernière, pour Saint-Jean, où demeure sa famille. Il reviendra toutefois de temps à autre, afin de recueillir certaines sommes qu'il n'a pu encore faire rentrer.

Le Québec fera, ce soir, son dernier voyage à Québec. Il remontera ensuite jusqu'à Montréal, puis viendra à Sorel, prendre ses quartiers d'hiver.

MÈRES !

C'est le temps de prendre une bouteille du "Régulateur de la Santé de la Femme" du Dr J. Larivière. C'est un remède par excellence pour purifier et renforcer le sang le printemps, et une bouteille vaut mieux que deux de Saison-pareille. Faites-en prendre à vos jeunes filles et toutes les difficultés qu'elles ressentent à certain âge disparaîtront. Pour toute douleur de reins, points de côté, etc., demandez mes capsules "Femelle Plaster." Prix 25 cts. À vendre dans toute bonne pharmacie ou chez le propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. N. B. - Refusez tout remède qui ne porte pas son nom.

M. Evans & Sons, Montréal, P. Q. agents généraux pour le Canada.

SALLE D'ENCAN

BLOC DUPEL - RUE AUGUSTA - SOREL

POUR \$55.00

CHOSE INCROYABLE QUI NE S'EST JAMAIS VUE À SOREL

Mieux qu'à Montréal

Pour ce montant vous aurez à nos salons un ménage complet dont voici la liste :

Un beau set de chambre en bois franc avec grand miroir.

2 chaises en jonc et une bergante (1 spring et un beau matelas).

1 table à diner, 6 chaises en jonc.

1 chaise bergante, 1 canapé en damas.

6 chaises de cuisine.

1 bergante ou petite couchette pour enfants.

1 petite chaise pour enfants.

1 bonne grande chaise pour se reposer et lire le journal.

Ce qui représente un montant de \$75.00 au moins, dans les magasins de détail.

Remarque que tout est amoncelé et est de lère main et tout neuf.

Seule chance qui vous est offerte pour meubler votre maison.

C'est un grand avantage

Profités-en.

On achète, échange et loue à nos salons toutes sortes de meubles, poêles, habillements, fourrures, montres de seconde main.

Grande chance avantageuse pour Sorel et surtout pour la classe pauvre ou ceux qui se trouvent dans la gêne.

ON VENDRA À LA SEMAINE

Aussi épargnez sur vos gages \$1.00 par semaine et venez acheter un joli set de chambre, pour \$13.00 en montant.

CH. WEILBERNER, PROPRIÉTAIRE.

J. O. WEILBERNER, Encanteur-licencié.

N. B. - Comme par le passé M. J. O. Weilberner, l'encanteur populaire, se chargera des ventes à domicile ou à ses salons.

Invitation aux marchands de la ville et de la campagne qui ont des stocks à faire vendre de venir le voir. Son expérience bien acquise vous garantit d'avance d'une entière satisfaction. Avis aussi aux cultivateurs qui partent pour les Etats ; on se chargera des ventes aux prix les plus bas.

Aux communiants religieuses, pour spring bois matelas et couchettes.

COMMENT GUÉRIR TOUTES LES MALADIES DE LA PEAU

Appliquez simplement l'ONGUENT SWAYNE. Aucune médecine interne requise. Guérit les dartres, l'eczéma, les démangeaisons, toutes les éruptions dans le visage, sur les mains, le nez, etc. etc., laissant la peau claire, blanche et fraîche. Les grandes qualités pour guérir ces sortes de maladies ne se trouvent dans aucun autre remède. Demandez à votre pharmacien l'ONGUENT SWAYNE.

LYMAN PILS & CIE

MARCHE DE SOREL

LÉGUMES

Patates, le minot... 80 à 85

Choux, la tête... 8 à 05

Oignons, le minot... 70 à 80

Fèves, le minot... 1.00 à 1.25

Oignons, la tresse... 10 à 20

Fèves, la torréfiée... 00 à 00

GRAINS

Pois, le minot... 90 à 1.10

Avoine, le minot... 35 à 40

Sarrasin, le minot... 45 à 50

Orge, le minot... 50 à 60

Gaudriole... 45 à 50

Graine de mil... 0.00 à 3.25

VIANDES

Beuf la lb... 6 8 à 10

Beuf la 100 lbs... 5.00 à 6.00

Lard salé... 13 à 14

Porc frais les 100 lbs... 9.50 à 10.00

Porc frais la livre... 10 à 12

Veau jeune, quartier... 00 à 00

Agneau quartier... 30 50 60 à 70

FARINES

Farine en quart... 4.00 à 4.50

Farine en poche, 98 lbs... 1.25 à 2.20

Farine de blé d'Inde... 1.70 à 1.80

Farine de gruau... 2.50 à 3.00

Sarrasin... 1.80 à 2.50

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la livre... 22 à 25

Beurre salé en tinette... 20 à 24

Œufs frais la doz... 15 à 18

Laine, la livre... 80 à 40

Laine filée, la livre... 50 à 60

Savon... 6 à 8

DIVERS

Miel coulé, la livre... 10 à 12

Sucre d'étable, la lb... 7 à 08

Saindoux, la livre... 12 à 15

Tabac en feuille, la lb... 10 à 25

Paille, les 100 bottes... 3.00 à 4.50

Poin, les 100 bottes... 5.50 à 6.00

Peau de boeuf, la lb... 4 à 5

Peau de veau... 8 à 10

Peau mouton, jeune... 25 à 40

Cochon vivant, vieux... 4 00 à 7.50

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE SOREL

AVOINE, par 80 lbs... 00 à 00

Sarrasin... 60 à 71

Orge, par 50 lbs... 60 à 74

Pois... 1.00 à 1.50

Graine de lin, le minot... 0.90 à 1.00

Blé de semence... 0.00 à 0.00

Blé d'Inde, le minot... 70 à 75

Moulu, les 100 lbs... 1.80 à 1.00

Gr... 1.00 à 1.10

Son... 90 à 1.00

Fèves, par 60 lbs... 1.25 à 1.50

District de Richelieu, Cour Supérieure

No 3848. Dans Anna Beauchemin, de la

ville de Sorel, a institué ce jour une ac-

tion en séparation de biens contre son

époux Ovide Rondeau, mécanicien, du

même lieu.

Sorel, 17 novembre 1893.

BRUNEAU & PLAMONDON,

Procureurs de la demanderesse.

ABENAKIS HOUSE

ABENAKIS SPRINGS QUE.

La place d'été la plus délicieuse du Canada

Facilités très grandes pour la pêche

dans le lac Saint-Laurent, le lac Saint-

Pierre, la rivière Saint-François, Cha-

loques et autres embarcations à la dis-

position des visiteurs.

L'usage des bateaux, des cours de lawn

Tennis et des tables de pool est gratis.

L'hôtel a subi des réparations considé-

rables et tout est en excellente condi-

tion et de première classe.

Les eaux Minérales des sources Abénakis

sont renommées pour guérir les rhuma-

tismes, l'indigestion, les maladies des

reins, les maladies du foie, le Sot

légion et la débilité générale.

Les bains pris dans cette eau soit

chaude, soit froide, sont au ne peut plus

salutaires.

— Demandez des civilités. —

PRIX RAISONNABLES

RUFUS G. KIMPTON,

PROPRIÉTAIRE

N.B. - Le vapeur D'Arthier part de Mon-

tréal le mardi et le vendredi, à 10 p.m.

et Sorel part de Sorel, les mêmes jours, à

10 p.m. et, le samedi, à 2 h. p. m.

WRIGHT & MATHIEU

ENCANTEURS

Vendront à l'encan deux fois par se-

maine, en leur salle, coin des rues du

Roi et Avouera, toute sorte de

marchandises et effets.

Les personnes ayant des articles dont

elles désirent se débarrasser, vendront

bien s'adresser à eux.

Argent avancé sur effets.

WRIGHT & MATHIEU

ENCANTEURS LICENCIÉS

PLACE DU MARCHÉ RICHÉLIEU | SOREL

24 avril 1893 - Jao.

REMEDES FRANÇAIS

CHEZ

ALFRED FRANCOEUR

A SOREL

Perles de Térébenthine de Clertan. Contre les névralgies. Stimulant énergique. Affections de la vessie et des voies respiratoires. Dans les maladies du cœur, étouffements, palpitations. Pour calmer les douleurs de l'ovaire. Fait digérer sans fatigue. Le meilleur dépuratif. Epuement, Débilité générale. Contre l'insomnie. Pour les personnes qui ne peuvent prendre l'huile de foie de morue pure. Eau de Riegger. Injections Bron. Pilules Anti-névralgiques. Tamar Indien. Sinapisme de Rigollot. Papier de Fayard. Sedlitz granulé. Pilules de Courrier. Anti-névralgique fort-puissant. Contre les écoulements récents et chroniques. Contre tous les maux de tête. Le meilleur Lavatif. Les meilleurs emplâtres de moutarde. Guérit les irritations du pectorne. Purgatif rafraichissant. Dominent l'appétit et renforcent le système entier.

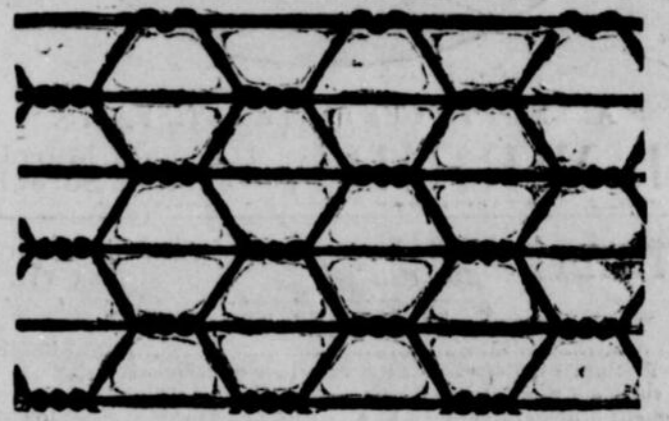
AVIS

Par acte reçu devant V. Gladu, notaire, le vingt-cinq août, mil huit cent quatre vingt-treize, enregistré au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, le vingt-six du même mois, Gilbert Brousseau, hôtelier, de Boston, Massachusetts, a cédé et transféré à Rudolf F. Haffenreffer, de Boston, et faisant affaires comme brasseur sous les nom et raison de "Haffenreffer & Co." Une somme de huit cent cinquante dollars, due audit cédant par Paul Brousseau, cultivateur, de Saint Bonaventure d'Upton, temporairement résidant à Boston, montant capital porté en un acte d'obligation consenti audit cédant par le dit Paul Brousseau, reçu devant V. Gladu, notaire, le trois janvier mil huit cent quatre vingt huit, enregistré au dit bureau le cinq du même mois, avec l'intérêt depuis le premier janvier dernier et à l'avenir ; Une somme de treize cents dollars due au dit cédant par Alexis Brousseau, cultivateur, de Saint-Pie de Dégnaire, maintenant résidant à Boston, montant capital porté en un acte d'obligation consenti par ledit Alexis Brousseau au dit cédant, reçu devant L. M. Blondin, notaire, le deux janvier mil huit cent quatre vingt neuf, enregistré au dit bureau, le même jour, avec l'intérêt accru depuis le premier janvier dernier et à l'avenir ; Pour appartenir en propriété au dit cessionnaire. Deux copies du dit acte de transport avec certificats de son dit enregistrement sont déposées pour les débiteurs entre les mains du Protonotaire du district de Richelieu, à Sorel. Sorel, 20 novembre 1893.

Marchand-Tailleur

Nous venons de recevoir les plus belles étoffes pour PARDESSUS D'AUTOMNE ET D'HIVER -TELS QUE-

BEAVERS, MELTONS, DRAP VENIT, PIQUÉ FRANÇAIS, MOSCOU BEAVER ETC, ETC. Tweeds nouveaux pour PANTALONS et pour HABILLEMENT complet. Nous avons les meilleurs tailleurs au magasin même. Venez donner votre mesure, s'il vous plaît, avant les GRANDS FROIDS. C. O. PARADIS, SOREL.



CULTIVATEURS, LISEZ CECI

SI VOUS AVEZ BESOIN D'ENCLORE VOS TERRES OU VOS JARDINS

M. J. N. DUGUAY, marchand, de LaBaie, vous fournira de la clôture de fil de fer, à mailles de toutes grandeurs, pouvant tenir

Tous les animaux de Ferme, depuis le cheval jusqu'aux volailles, à raison de \$1 25 PAR ARPENT, suivant la hauteur et le nombre de toches.

Cette clôture, faite avec la machine brevetée de Kitzelman, a l'avantage d'être TRÈS FORTE ET TRÈS DURABLE, RESISTANT PARFAITEMENT AU FROID sans jamais se briser, comme cela arrive pour la clôture en fil de fer barbelé. Elle est à l'épreuve de LA ROUILLE, DU FETU VENT ET DE LA NEIGE

En outre c'est la clôture la plus économique ; en effet ELLE COUTE MOINS cher que la clôture de perches ou de fil de fer barbelé.

On peut l'enlever facilement lorsqu'on le désire. M. WENCESLAS CAVA est agent pour la vente de cette clôture dans le comté de Richelieu, où il a commencé à prendre des commandes, et M. J. O. C. DUGUAY est agent pour le comté d'Yamaska.

Ceux qui désirent ACHETER LE DROIT de faire cette clôture dans une paroisse et acheter en même temps une machine pourront s'adresser au propriétaire

M. J. N. DUGUAY, LABATE DU VRE, ou à ses Agents.

On a besoin d'un agent pour le comté de Drummond.

BIERE et PORTER - DE - JOHN LABATT. Huit Médailles et dix Diplômes. Décernés à l'Exposition universelle de la France de l'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque et des Indes Occidentales. D'un goût d'une saveur agréable et d'une pureté garantie. Fait spécialement pour le climat de ce continent. Ces bières ne sont pas surchargées. Brasserie & London, Ont., Canada. Agence de Montréal - Avenue de Lorimier, Coin de la Rue Albert. Seul agent à Sorel, F. N. CHAGNON, Marchand d'épicerie et Bûcher, Rue du Roi

A VENDRE

Cette magnifique terre de 200 arpents 7 x 23, toute en culture facile à égoûter ; sur la rivière Saint-François, à dix arpents en haut de l'église de Pierreville. Magnifique résidence, dépendances de première classe. Titres parfaits, conditions faciles. S'adresser au propriétaire M. Napoléon Gill, Pierreville, ou à Désy et Cardin, notaires, bâtisse de la banque d'Hochebourg, 80 el. Sorel, 3 nov. '93. - 2m.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, Cour Supérieure, No 2841. Dame, Victorine Massé, de la Cité de Sorel, dans le district de Richelieu, épouse Louis Fréynet, marbrier et rempli-r, de la dite Cité de Sorel, défunt criée à ester en justice. Demande-ante, vs Louis Fréynet, marbrier et rempli-r, du même lieu. Défendeur, seul action en séparation de biens a été une tuée ce jour en cette cause. Insti L. H. COMFAU, Avocat de la Demanderesse, Sorel, 13 octobre 1893 - 2ms.

NOUVELLES DE SOREL

La température s'est considérablement refroidie depuis hier.

Hier, jour d'actions de grâces, les banques et bureaux publics étaient fermés.

M. E. U. Enard, de la société légalé Ouimet, Emard & Maurault, de Montréal, était et cette ville hier.

L'honorable M. J. A. Dorion, M. C. L., était en cette ville hier, retour de Québec et en route pour Saint-Ours.

Le Sorel a cessé ses voyages à Saint-Aimé. Il continuera cependant, quelques jours encore, à voyager entre Sorel et Pierreville.

Mlle Marie Crébassa, fille de M. John Geo. Crébassa, greffier de la cité, est à la Longue-Pointe depuis trois semaines, en visite chez son oncle M. Arthur Caron.

M. l'abbé Payan, curé de New-Bedford, Mass., est en ville depuis hier, en visite chez M. le curé Bernard.

PERDU.—Jeu-di soir, 1 troussseau de clefs, de l'église au bureau de M. le Dr Gélinas, maison Desjardins. Prière de le remettre à ce bureau.

Au Brunswick hier :

MM. J. H. Clerck, de Montréal ; l'hon. J. A. Dorion, M. C. L. ; D. Lyons, de Toronto ; J. U. Emard, de Montréal ; John B. Laidlaw, de Toronto ; P. H. Burns, de Montréal ; A. Germain, avocat, Montréal.

La Chambre de Commerce de Sorel aura une séance spéciale lundi prochain, dans la soirée. On y étudiera la question du

prolongement du chemin de fer Montréal & Sorel jusqu'à Lévis, ainsi que des résolutions envoyées par le député de Bagot, M. Dupont, au sujet du pont d'Yamaska.

Nous espérons qu'il y aura foule.

C'est demain la Sainte-Catherine, la fête des philosophes, petits et grands, la fête, par conséquent, de tout le monde ; car quel est l'homme si peu doné d'intelligence qui n'ait pas, à son heure, pour un grain de philosophie ?

Demain donc tout le monde fêtera, chacun à sa manière, et la tire, bien certainement, grâce à la neige, la blanche neige, aura sa place marquée en le menu.

ANNIVERSAIRES.—M. Louis Leclercq, plombier, célèbre aujourd'hui le quarante-neuvième anniversaire de sa naissance. Il est né à Béthune, en France, dans le département du Pas de Calais, le 24 novembre 1844.

M. Leclercq habite Sorel depuis 20 ans (juillet 1873.) Il a su vite mériter l'estime et la confiance de la population et, pendant cinq ans, il a été à la tête de l'usine à gaz, sous le contrôle immédiat du conseil municipal.

A l'occasion de sa fête, M. Leclercq a reçu un joli cadeau : une riche pipe en écume de mer.

Nous offrons à ce dignitaire de la Mère-patrie nos sincères félicitations et lui souhaitons des jours longs et heureux.

M. l'abbé Elphège Filatreau, curé de Rougemont, a célébré hier le quarante-troisième anniversaire de sa naissance.

Cet ancien vicaire de Sorel est né le 28 novembre 1850. Nous offrons nos félicitations et nos souhaits de longue vie à l'ancien directeur du collège de Sorel, qui a laissé de si vivaces

LE CARLETON

Bonnes salles d'édouillous pour les commies-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.



Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. ARCHAMBAULT, PROPRIÉTAIRE.

Hotel BRUNSWICK, Sorel

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans contradiction, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout à fait modernes qui y ont été introduites, seront traités au gré de leurs desirs. La table ne laisse rien à désirer. Attendants à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire

Le vrai jonc de Mariage

Avis important à tous ceux qui désirent aller acheter leur jonc de mariage sans se tromper et sans joints chez J. H. Wright, bijoutier en gros et en détail, où vous trouverez toutes sortes de bijoux en or et en argent.



Ce magasin est le quartier général pour les bas prix et les nouveaux goûts dans les articles suivants: Montres, Bijouteries, Argenteries, Pendules, Boîtes à musique, Marchandises optiques, Canons à pommeau d'or etc, etc.

ALLEZ ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

J. H. WRIGHT, Place du Marche Richelieu, Sorel, P.Q.

L'EQUITABLE des Etats-Unis COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIF.....\$126,198,518 58
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 1/2 p. c.) de \$1,500,000..... 109,966,537 82

Excédent total non distribué.....\$ 26,222,980 56

Revenu.....\$ 39,054,943 85
Nouvelles polices souscrites en 1891.....\$233,118,331 00

Assurances en cours.....\$804,594,557 00
LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non confiscable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARAGENT P. STEARNS, Gérant génl pour le Canada, PH. LAFERRIERE, IN AGENT A SOREL.

A. GUEVREMONT, Notaire, Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.

Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Credit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Pélouquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Pélouquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Pélouquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux et échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et on achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de secon le main, pour la raison que M. Pélouquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PÉLOQUIN St-Ours.

Pendant 50

Ans Le

PERRY DAVIS'

Pain Killer

A démontre 12 merveilleuses puissances pour TUEZ les DOULEURS INTERNES et EXTERNES. Rien d'étourdissant donc qu'il se trouve sur

Les Tablettes du Médecin
Le Buffet de la Mère
La Malle du Voyageur,
Le Havresac du Soldat
Le Coffre du Matelot

La Selle du Cowboy
L'Etable du Paysan
Le Bagage du Vélocipédiste
La Cabane du Colon
Le Panier du Sportsman

DEMANDEZ LA NOUVELLE GRANDE BOUTEILLE de 25c.

NOUVELLE INEDITE

LES HEROS IGNORES

En parcourant le compte rendu et la reproduction des principales œuvres d'art qui ont été remarquées au Salon des Champs-Elysées, de 1892, à Paris, je fus vivement impressionné par la magnifique tableau de Boutigny, "Les héros ignorés." Cette peinture représente une escouade d'Allemands fusillant trois Alsaciens. Déjà un de ces héros est par terre; les Allemands tirent sur le second, pendant que le troisième regarde cette scène horrible et attend son tour avec souffrance.

Ce tableau me rappelle une histoire épouvantable qui me fut racontée, il y a deux ans, par un Français, presque nonagénaire.

C'était pendant la guerre franco-allemande.

Napoléon III avait été vaincu à Forbach et à Reischaffen. Les Allemands envahissaient l'Alsace et la Lorraine, incendiant et ravageant tout sur leur passage.

Un jour, une troupe de Prussiens, sous la conduite d'un capitaine à l'air rébarbatif, s'arrêta dans un village. A leur approche, toute la population s'était enfuie. Une seule maison semblait être habitée.

Pourquoi les habitants de cette maison n'étaient-ils pas partis avec les autres? Il n'y avait qu'à jeter les yeux dans une des chambres pour en connaître la cause. Une jeune femme venait de donner le jour à un pauvre petit enfant, et l'homme, un robuste Alsacien, au visage franc et énergique, n'aurait pas voulu malgré les supplications de sa femme, se sauver avec l'enfant et la laisser seule.

—Si nous devons mourir, dit-il, mourons ensemble, moi vivant, rien ne vous arrivera et je vendrai chèrement ma vie.

En disant cela il prit un fusil suspendu au-dessus du lit, et se mit près de la porte pour en défendre l'entrée.

Mais les Prussiens ne restèrent pas inactifs. Le capitaine avait sommé les habitants de la maison d'ouvrir la porte, au nom de l'empereur d'Allemagne. Ne recevant aucune réponse, il donna l'ordre de défoncer la porte.

Le premier soldat qui entra dans la maison tomba roide mort. Une balle, tirée par l'Alsacien, lui avait traversé le cœur. Un deuxième, puis un troisième, allèrent bientôt le rejoindre sur le carreau. Mais que pouvait faire un seul homme contre un bataillon entier? Il fut bientôt réduit à l'impuissance, étroitement garrotté et attaché à un poteau en face de sa maison.

Après cela, le capitaine ordonna à un de ses lieutenants de faire mettre le feu à la maison.

—Mais, capitaine, fit celui-ci,

il y a dans la maison une femme et un tout petit enfant.

—Faites ce que je vous dis, hurla le capitaine, laissez brûler la femme et l'enfant; ils paieront pour les hommes que nous avons perdus.

En un instant, la maison fut en flammes. Le malheureux époux et père regardait cette scène avec des yeux hagards et épouvantés, il se tordait les bras et faisait de vains efforts pour se dégager.

Tout à coup, on vit apparaître à la fenêtre la jeune femme, tenant son enfant dans ses bras. Ses cris et ses supplications auraient attendri le cœur du lion, mais il ne firent pas la moindre impression sur le cœur du capitaine, plus féroce qu'une bête sauvage.

L'Alsacien, en voyant ce qu'il avait de plus cher au monde, fit un effort surhumain et brisa les liens qui le retenaient au poteau. Le capitaine, ce monstre à face humaine, en voyant cela, ordonna à ses soldats de faire feu. Plusieurs détonations retentirent, et l'homme, la femme et l'enfant disparurent dans le brasier....

LUCIEN DE RIVEROLLES.

DEUX ANGES

Dans l'air plein de tristesse, traînait comme une plainte la dolente sonnerie des morts. C'était le 2 Novembre, par une brumeuse matinée. L'office funèbre venait de s'achever. Pareils à des gémissements, les derniers accords de l'orgue frappaient la voûte sonore du temple; des nuages bleus d'encens se dissipaient dans le chœur assombri, et, un à un s'éteignaient les cierges à la flamme vacillante qui entouraient le catafalque....

Bientôt la procession en deuil commença au cimetière.... On vit s'avancer des vieillards vénérables à la chevelure neigeuse, des femmes en pleurs tenant des enfants par la main. Silencieux, recueillis, en foulant l'herbe humide, pieusement ils venaient s'agenouiller sur les tombes aimées des chers disparus! Oh! oui, des morts c'était vraiment la fête: toutes les lèves disaient leurs louanges, toutes les mains leur offraient des fleurs de souvenir. Et seules leurs vertus restaient, évoquant la lointaine image des jours heureux trop tôt évanouis....

Cependant, le vent d'automne se lamentait aux fenêtres gothiques de l'église maintenant solitaire; brutalement il secouait les vieux ifs éplorés, sur lesquels les arbres voisins laissent tomber la pluie d'or de leurs feuilles jaunes.

Devant une petite croix coquettement enguirlandée, une jeune femme passionnément priait. Sa joue était pâle, son regard bleu noyé de larmes, et à ses mains jointes et tremblantes, brillait l'or de l'anneau nuptial. Auprès d'elle, agenouillé sur le bord de sa longue robe noire, un enfant au visage frais et rose roulaient les grains d'un rosaire entre ses doigts fluet. Et tandis que l'enfant, avec l'inconscience de son âge, observait la danse mélancolique des feuilles mortes sur le marbre des tombes, la jeune femme absorbée, immobile, tenait ses yeux douloureusement attachés à cette croix modeste à laquelle elle avait laissé des lambeaux de son cœur.

Pourtant, peu à peu, les visiteurs des morts quittaient le cimetière, se retournant encore, comme pour envoyer aux parents, aux amis, un dernier adieu.

Seule, la jeune femme demeurait prosternée, et ses lèvres frémissantes priaient, priaient toujours! C'était pour son enfant, prématurément enlevé à sa tendresse, après une lutte héroïque contre un mal impitoyable. Elle avait beaucoup pleuré, ce jour-là, revoyant les jouets délaissés, et tant de riens charmants transformés par son amour en pieuses reliques....

Elle avait beaucoup prié surtout, pour obtenir le courage et la résignation. Et à présent son

âme, lassée de souffrir, avide d'espérance, s'élevait par degrés vers des régions sereines. Soudain, extasiée, elle crut entendre des battements d'ailes et d'adriennes harmonies, elle vit s'ouvrir le ciel, et des anges aux radieux visages apparaître dans une éblouissante clarté. Au milieu d'eux se tenait un enfant au sourire ineffable.... La jeune femme le reconnut, à travers le voile sombre de ses larmes, et dans un élan d'amour souhaila mourir....

Mais à ce moment, une main légère toucha doucement son épaule, et une voix caressante murmura à son oreille.

—Mère, mère, qu'as-tu donc?... La mère se retourna, et son cœur, suivant encore l'envolement de son rêve:

—Je l'ai vu!... Je l'ai vu!... dit-elle.

Qui? Mon frère?...

Oui!... Ah! si Dieu pouvait me rappeler à lui!...

—Et moi, mère?... fit l'enfant avec effroi, les larmes aux yeux.

La mère le contempla, profondément émue: l'ange de la terre était égal à l'ange du ciel!...

Alors, pressant avec passion l'enfant vivant contre son cœur, elle se reprit à chérir la vie....

JOSE DE COPPIN.

MARCHE DE SOREL

LÉGUMES
Patates, le minot..... 80 à 85
Choux, la tête..... 3 à 05
Oignons, le minot... 70 à 80
Fèves, le minot..... 1.00 à 1.25
Oignons, la trease.... 10 à 20
Fèves, la torrinée.... 00 à 00

GRAINS
Pois, le minot..... 90 à 1.10
Avoine, le minot..... 35 à 40
Sarrasin, le minot.... 45 à 50
Orge, le minot..... 50 à 60
Gaudriole..... 45 à 50
Graine de mil..... 0.00 à 3.25

VIANDES
Bœuf la lb..... 6 8 à 10
Bœuf le 100 lbs..... 5.00 à 6.00
Lard salé..... 13 à 14
Porc frais les 100 lbs..9.50 à 10.00
Porc frais la livre.... 10 à 12
Veau jeune, quartier.. 00 à 00
Agneau quartier..30 50 60 à 70

FARINE
Farine en quart..... 4.00 à 4.50
Farine en poche, 98lbs 1.25 à 2.20
Farine de blé d'inde 1.70 à 1.80
Farine de gruau..... 2.50 à 3.00
Sarrasin 1.80 à 2.50

PRODUITS DE LA FERME
Bœuf frais, la livre. 22 à 25
Bœuf salé en tinette 20 à 24
Œufs frais la doz.... 15 à 18
Laine, la livre..... 30 à 40
Laine filée, la livre... 50 à 60
Savon 6 à 8

DIVERS
Miel coulé, la livre... 10 à 12
Sucre d'érable, la lb 7 à 08
Saindoux, la livre..... 12 à 15
Tabac en feuille, la lb 10 à 25
Paille, les 100 bottes... 3.00 à 4.50
Foin, les 100 bottes... 5.50 à 6.00
Peau de bœuf, la lb... 4 à 5
Peau de veau..... 8 à 10
Peau mouton, jeune 25 à 40
Cochon vivant, vieux 4.00 à 7.50

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE SOREL.
Avoine, par 86 lbs... 00 à 00
Sarrasin..... 60 à 71
Orge, par 50 lbs..... 60 à 74
Pois 1.00 à 1.50
Graine de lin, le minot 0.90 à 1.00
Blé de semence..... 0.00 à 0.00
Blé d'Inde, le minot.. 70 à 75
Moulée, les 100 lbs... 1.80 à 1.00
Gru..... 1.00 à 1.10
Son..... 90 à 1.00
Fèves, par 60 lbs..... 1.25 à 1.50

COMMENT GUÉRIR TOUTES LES MALADIES DE LA PEAU
Appliquez seulement l'ONGUENT SWAYNE. Aucune médecine interne requise. Guérit les dartres, l'eczéma, les démangeaisons, toutes les éruptions dans le visage, sur les mains, le nez, etc, etc, laissant la peau claire, blanche et fraîche.

Les grandes qualités pour guérir ces sortes de maladies ne se trouvent dans aucun autre remède. Demandez à votre pharmacien l'ONGUENT SWAYNE.
LYMAN FILS & CIE

District de Richelieu, Cour Supérieure No 3848. Dame Anna Beauchemin, de la cité de Sorel, a institué ce jour une action en séparation de biens contre son époux Ovide Rondeau, mécanicien, du même lieu.

Sorel, 17 novembre 1893.
BRUNEAU & PLAMONDON, Procureurs de la demanderesse.

IMPRIMERIE

—DU—

SORELOIS

—NOS 84 & 86—

RUE AUGUSTA, — SOREL

On exécute à cet établissement sous le plus court délai,

—ET À DES—

Prix Modérés

Toutes Sortes

D'IMPRESSIONS,

—Telles que—

JOURNAUX,

LIVRES,

PAMPHLETS, etc.

Factums,

Blancs pour avocats,

Notaires et

Huissiers.

Billets et recus, Cartes d'Affaires et de Visite, Entetes de Comptes et de Lettres, Etc., Etc., Etc.

Blancs de toutes sortes

—POUR LES—

Banquiers et les municipalités

Notre collection de caractères de gout et d'ornementation est des mieux choisies et des mieux variées.

Nous avons à notre service des artistes en typographie qui peuvent exécuter en couleurs, en bronze et de toutes manières, tous les ouvrages de fantaisie, et rivaliser avec les plus habiles artistes du pays.

Choix complet des plus beaux papiers de luxe, Cartes, papiers tints et de couleurs.

S'adresser au

Gérant de l'Etablissement